

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018

### Procès-verbal de la séance

Le 19 novembre 2018, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de LE VAUDREUIL, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LEROY, Maire.

#### **Etaient présents :**

Marc BERTRAND, Eric BORDET, Annabelle BOUDIER CHAUVREAU, Véronique BREGEON, Sylvie BROSSOIS, Jean-Marie GUINDON, Marielle HANSER, Anne KALONJI, Virginie LANGLOIS, Bernard LEROY, Didier LEVASSEUR, Sylvianne LORET, Patrick MADROUX, Christophe MAUDUIT, Emmanuel MAYEUR, Thomas QUICHON, Karine ROUBLIQUE, Vincent SAIGRE

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Etaient absents excusés :**

Lise AUSSUDRE, Perrine BERTON, Antoine BELHACHE, Olivia HORNEZ PERANIC,

#### **Avaient donné pouvoir :**

Philippe DESRUES à Bernard LEROY  
Yann LEGROS à Sylviane LORET  
Béatrice PRIEUX PERANIC à Jean-Marie GUINDON  
Jérôme LESUEUR à Emmanuel MAYEUR

#### **Assistait à la séance :**

Patrick JEDRZEJCZYK

M. Thomas QUICHON a été élu secrétaire de séance

M. Leroy remercie le Commissaire Julien Daubigny pour sa venue

### **1 – SECURITE**

#### **1. Point Sécurité**

M. le Maire rappelle que la tranquillité et la sécurité du village est la priorité de la commune, qui a engagé en novembre 2017 un ASVP en renfort de notre policier municipal.

M. le Maire laisse la parole à M. le Commissaire.

M. le Commissaire remercie M. Leroy de son invitation et souhaite souligner l'importance des liens entre la Police nationale et les 5 communes de la circonscription.

La commune du Vaudreuil est globalement épargnée par la délinquance.

Il présente les chiffres des infractions constatées sur les 10 premiers mois de l'année pour les années 2016-2017 et 2018 selon les 4 agrégats :

- Atteintes aux personnes
- Atteintes aux biens

- Infractions économiques et financières
- Infractions constatées par la Police nationale elle-même.

Les différents de voisinage ne sont pas pris en compte dans ces statistiques.

Les méfaits sont en recul :

- Pas de vol de deux roues en 2018
- Moins de cambriolages en 2018

Par contre, la commune a été victime à plusieurs reprises de feux de poubelles, de haies. L'auteur des feux de poubelle, un lovérien, a été identifié et auditionné par la Police.

M. le Maire souhaite rappeler au commissaire qu'il se tient à sa disposition pour convoquer les jeunes du village qui posent problèmes, accompagnés de leurs parents. M. le Commissaire en prend bonne note.

M. le Commissaire rappelle qu'il a dû faire face au départ de 18 personnels actifs (mutation et retraite non remplacé)

Le commissariat de Val de Reuil va accueillir des effectifs supplémentaires à compter de décembre. 13 nouveaux policiers arriveront entre le 3 décembre et le 17 décembre.

Le commissariat de Val de Reuil aura donc désormais 3 véhicules sur chaque vacation donc 9 fonctionnaires à l'instant T, au lieu d'un véhicule et 3 fonctionnaires à l'heure actuelle pour 42.000 habitants. Il rappelle que les renforts viennent de Vernon et d'Evreux.

Il espère que des enquêteurs supplémentaires seront nommés à Val de Reuil en janvier.

Il rappelle que la police priorise les dossiers en fonction de la typologie des délits. 11 enquêteurs traitent plus de 2.000 dossiers.

La vidéoprotection est une aide à l'investigation, à l'enquête. Elle n'est pas une solution miracle mais elle reste un élément très important.

L'emplacement des caméras doit répondre à un diagnostic.

Il faut privilégier le contrôle des flux : centre-ville, limites de commune.

Les subventions pour la vidéoprotection ont tendance à se réduire. Les nouvelles instructions du FIPD seront reçues en janvier.

## **2. Présentation du dispositif « Voisins Vigilants » par le Commissaire Julien Daubigny**

M. le Maire rappelle que la commune avait souhaité, il y a une dizaine d'années, mettre en place ce dispositif qui n'avait pas produit le résultat escompté. Il laisse la parole à M. le Commissaire.

Le dispositif « Voisins Vigilants » a pour vocation de rassurer la population, améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Ce dispositif fonctionne dans les lotissements ou les zones pavillonnaires mais aussi dans les villages ou secteurs plus ruraux pour lutter contre le sentiment d'insécurité.

Il s'agit d'un acte citoyen qui n'a pas vocation à créer un climat particulier de suspicion ou d'inciter à la délation.

Aucun particulier n'est répertorié et les volontaires ne sont pas listés.

Le dispositif « Voisins vigilants » permet :

- De réduire l'insécurité
- Faire revivre l'entraide et la convivialité
- De dissuader les cambrioleurs

- D'alerter en cas de démarchages

Ce dispositif prend de l'ampleur depuis les vagues d'attentats.

Le principe est de la remontée d'informations. Pour cela, il suffit de composer le 17.

Une bonne implication des élus et des habitants est nécessaire pour que le dispositif fonctionne. Il faut également bien gérer la communication.

Il est nécessaire d'organiser une réunion publique, animée par le Commissariat, afin d'expliquer aux habitants le principe et susciter l'adhésion des citoyens.

Il est rappelé l'effet dissuasif de la signalisation.



M. Jedrzejczyk, policier municipal, souhaite rappeler que la commune a mis en place les OTV (Opération Tranquillité Vacances).

Nombres de demandes :

2012 → 7

2014 → 80 pour 1000 passages

2018 → 164 pour 1800 passages soit près de 10 % des habitations.

Ce service fonctionne très bien.

De plus, au cours des années, un lien s'est créé entre les habitants et la police municipale ce qui facilite la remontée d'informations.

Il explique au conseil que la communication entre les services de la Police Nationale et la Police Municipale est fluide et efficace.

M. le Maire remercie M. Julien Daubigny et M. Patrick Jedrzejczyk de leurs interventions et demande au Commissaire de transmettre les remerciements du conseil municipal aux fonctionnaires de Police.

### **3. Partenariat Police Nationale et Police Municipale**

## **2 – FINANCES et MARCHES PUBLICS**

### **1. Décisions modificatives**

M. le Maire rappelle au conseil que quelques ajustements doivent être validés par le conseil pour permettre le mandatement de dépenses engagées.

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, consulté les documents, après échange de vues, approuve la proposition de M. le Maire.

**Le Conseil Municipale autorise** M. le Maire à effectuer la décision modificative ci-dessous, pour prévoir les crédits budgétaires correspondant à ces décisions :

Section d'investissement (TTC) :

Art.	Opération	Fonction	Nature du mouvement	Annulation de dépense	Dépense supplémentaire
2182	360	820	Achat d'un camion suite vol du mois de juillet		50.0000 €
2121	370	823	Plantations (Chaussée du Vexin et Ste Marguerite)		3.500 €
21318	243	411	Extension du gymnase Montaigne (études)		30.000 €
21312	225	211	Ecole maternelle (études)		25.000 €
2151	220	822	Travaux de voirie	111.500 €	
1641	OPFI	01	Capital des emprunts (régularisation/nouvel emprunt prévu au BP 2018)		3.000 €
<b>TOTAL TTC</b>				<b>111.500 €</b>	<b>111.500 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

## 2. Charpente de la mairie

Il convient de traiter la charpente et le sol du grenier de la mairie en raison de la présence de capricornes.

Le devis s'élève à 8.703,60 € TTC.

La prestation sera réalisée en janvier.

## 3. Extension Gymnase Montaigne

M. le Maire souhaite revenir sur le dossier de l'extension du gymnase Montaigne.

Il rappelle le dossier.

Il demande au conseil d'annuler la délibération n° 2018-87 retenant Cubik pour la construction du gymnase.

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE d'annuler la délibération n° 2018-87.

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de conclure un marché public de maîtrise d'œuvre pour l'extension du gymnase Montaigne.

Le marché de travaux est estimé à 300.000 € HT

M. le Maire propose de retenir CMA en tant maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote
- Accepte le devis un montant de 24.900 € HT pour la maîtrise d'oeuvre
- Autorise M. le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre retenant le cabinet CMA pour l'extension du gymnase Montaigne.

2 élus s'abstiennent

#### **4. Facturation des badges d'accès aux installations sportives – Annule et remplace la délibération 2017-117**

M. le Maire rappelle au conseil qu'un système de badges est en place pour gérer les accès aux différentes salles de sports selon les associations.

Compte-tenu de la demande importante de badges formulée par les associations, M. le Maire rappelle que le conseil a mis en place un tarif de fourniture de ces badges. Il propose de revoir ce tarif de 5 € (délibération 2017-117) à 7,5 € TTC.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré

**DECIDE** d'annuler la délibération 2017-117

**DECIDE** d'appliquer un tarif de 7,5 € TTC unitaire par badge à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

### **3 – URBANISME – HABITAT – VOIRIE**

#### **1. LOGEO – Projet de commercialiser des logements HLM**

M. Leroy a rencontré dernièrement Mme Sandrine CUFFEL, directrice accession et projets spécifiques de LOGEO.

Il souhaite présenter au conseil le projet de LOGEO.

# VENTE HLM

## Présentation des résidences sélectionnées Le Vaudreuil

6 novembre 2018



### Vente HLM : de multiples enjeux

Pour les collectivités

- Revitaliser certains quartiers
- Favoriser la mixité sociale en assurant une diversité de statuts

Pour les habitants

- Se constituer un patrimoine
- Se valoriser socialement

Pour Logeo Seine Estuaire

- Favoriser le parcours résidentiel des locataires
- Proposer à la vente des logements de qualité ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation ou de remise aux normes
- Dégager des fonds propres dans le but de réinvestir et renouveler l'offre de logements
- Apporter une mixité et modifier l'image de certains quartiers avec l'arrivée de propriétaires
- Assurer la gestion des nouvelles copropriétés créées suite aux ventes HLM par Logeo Gestion afin de maintenir un patrimoine de qualité
- Accompagner les locataires-accédants vers leur nouveau rôle de propriétaires avec leurs droits et leurs devoirs.
- Diversification des activités du bailleur et des métiers



## Nos engagements en matière de vente HLM

- Notre politique de vente HLM : Favoriser les ventes à nos locataires occupants ou du parc sur tout l'axe Seine pour favoriser les parcours résidentiels, accompagner les parcours professionnels. Une politique de prix attractive pour nos locataires
- Reconstituer les contingents : suite aux ventes HLM, proposer au réservataire un droit de réservation sur un logement équivalent
- Clauses de sécurisation : Garantie Rachat pendant une durée de 5 ans et Garantie Relogement pendant une durée de 5 ans
- Clauses anti-spéculatives : Revente dans les 5 ans : le bailleur est prioritaire pour le rachat (sous conditions) Obligation de reverser la plus-value au bailleur en cas de revente avec plus-value dans les 5 ans
- Le syndic des nouvelles copropriétés est assuré par Logeo Seine Estuaire pour assurer la continuité dans la gestion patrimoniale et la relation avec les accédants à la propriété
- Loi SRU : Assimilation des logements vendus à leurs locataires à des logements sociaux, au titre de l'article L. 302 du CCH (art 55 loi SRU) pendant 10 ans à compter de leur vente
- Un point annuel avec la commune : Sur les ventes HLM réalisées, le profil des acquéreurs. Des ventes qui s'étaleront sur 15 à 20 ans



## Notre patrimoine locatif au Vaudreuil: 198 logements

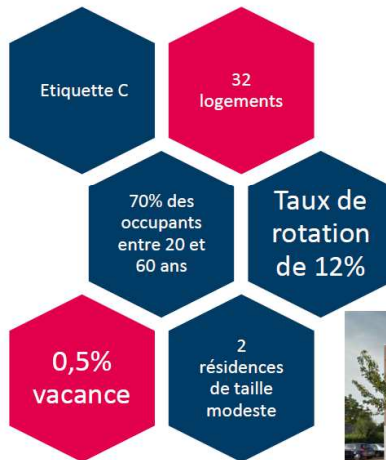
- 198 logements collectifs , RUE NOTRE DAME, PLACE DES TILLEULS, RUE SAINT CYR, ALLÉE AUX NORMANDS



## Le patrimoine proposé à la vente HLM



Résidence Les Tilleuls, 19 rue Saint Cyr, 15 logements



Résidence les Tilleuls, 2 allée aux Normands, 17 logements



Logeo Seine Estuaire   
Groupe ActionLogement



## Résidence LES TILLEULS

Année de mise en service : 1974

Adresse : 19 rue Saint Cyr (15 lgts) et 2 Allée aux Normands (17 lgts)

Nombre de logements : 32

Année de mise en vente des logements : 2018

Typologies : 3 T1 de 43m<sup>2</sup> , 5 T2 de 52 m<sup>2</sup> , 15 T3 de 67 m<sup>2</sup> , 6 T4 de 80 m<sup>2</sup> et 3 T5 de 95 m<sup>2</sup>

Financement : PLUS

Loyer moyen : T1 242 €, T2 280€, T3 327€, T4 372 €, T5 424€

Chauffage : individuel gaz

Logeo Seine Estuaire   
Groupe ActionLogement





## Travaux prévus

- Remplacement chaudières → En 2021 : 200 000€
- Remplacement radiateurs → En 2027 : 400 000€ (en étude)
- Remplacement portes palières → En 2019 : 121 000 €
- Réfection peinture pc → En 2020 : 130 680€
- Nettoyage façades → En 2021 : 80 000€



## Prix de ventes

- Estimation des domaines :
  - 1000 € / m<sup>2</sup> pour les petites surfaces (T1-T2-T3)
  - 900 € / m<sup>2</sup> pour les plus grandes surfaces (T4-T5)

Notre prix de vente sera basé sur le prix des domaines et vraisemblablement légèrement inférieur à l'estimation des domaines au bénéfice des locataires de Logeo Seine Estuaire

Pour les autres accédants, une légère majoration du prix pourra être proposée.

Les élus souhaitent savoir si la vente des logements vendus ne va pas impacter le nombre de logements sociaux sur la commune.

M. le Maire rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune comptait 381 logements sociaux pour 1570 de résidences principales.

Les logements sociaux représentaient 24,3 % des résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2014 dépassant le taux requis de 20 %

La vente de ces 32 logements et la construction des logements du programme Ste Marguerite (60) permettrait d'atteindre le taux de 21,4 % de logements sociaux.

M. le Maire informe les élus que les logements seront bien évidemment proposés aux locataires.

Le conseil est favorable à ce projet.

## 2. Numérotation postale des maisons de l'allée Bernard Burgan

M. le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de revenir sur la numérotation postale des maisons de l'allée Bernard Burgan.

Il rappelle la délibération 2014-6.

Gymnase Michel de Montaigne	1, allée Bernard Burgan
Lot n°1	2, allée Bernard Burgan
Lot n°2	3, allée Bernard Burgan
Lot n°3	4, allée Bernard Burgan
Lot n°4	5, allée Bernard Burgan
Lot n°5	6, allée Bernard Burgan
Lot n°6	7, allée Bernard Burgan
Lot n°7	8, allée Bernard Burgan

En raison d'une erreur administrative, il convient de modifier la numérotation postale de ces maisons, en accord avec les propriétaires.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré

DIT que la numérotation postale sera définie comme suit :

		Parcelles concernées
Gymnase Michel de Montaigne	1, allée Bernard Burgan	ZK 262 et zk 261
<b>Lot n°1 – M. Auzoux</b>	<b>6, allée Bernard Burgan</b>	ZK 352, ZK 353 ET ZK 346
Lot n°2 – M. et Mme Peton	3, allée Bernard Burgan	ZK 345
Lot n°3 – M et Mme Langlois	4, allée Bernard Burgan	ZK 344, ZK 354, ZH 1185 et ZH 1188
Lot n°4 – M. Baquet et Mme Lambert	5, allée Bernard Burgan	ZK 343 ET ZH1189
<b>Lot n°5 – Mme Phung et M. Devaux</b>	<b>2, allée Bernard Burgan</b>	ZK 342 et ZH 1190
Lot n°6 – M. Dehili	7, allée Bernard Burgan	ZH 1191 et ZK 341
Lot n°7 – Mme Rousseau	8, allée Bernard Burgan	ZK 340 et ZH 1192

## 3. Maison de M. Auboeuf

M. le Maire rappelle conseil qu'en 2006, la commune s'est portée acquéreur du jardin de Mme Druel (parcelle D 1560). M. Auboeuf a quant à lui acheté la maison située 30 rue Arthur Papavoine (parcelle D 1559).

Suite à la fermeture de la SODEL, M. Auboeuf souhaite vendre la maison.

Il est envisagé d'acquérir cette propriété dans le cadre du projet Saint Cyr.

Le conseil demande que le service des domaines soit consulté.

#### 4. Demande de M. Chardon pour accéder à sa parcelle en passant par la parcelle D 460

M. le Maire expose au conseil la demande de M. Chardon, habitant de la maison sise au 32, rue Arthur Papavoine de pouvoir bénéficier d'un droit de passage sur le parvis de l'église Saint Cyr afin d'avoir accès à sa propriété par le jardin.

Le conseil ne souhaite pas se prononcer sur ce dossier tant que les plan de l'aménagement extérieur ne sont pas établis définitivement.

### 4 – PATRIMOINE

#### 1. Objets mobiliers de l'Eglise Saint Cyr et éléments à valider

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire que le conseil municipal se prononce sur le devenir des objets ou du mobilier de l'église Saint Cyr.

Il rappelle que le conseil municipal s'était prononcé le 13 septembre 2004 sur le transfert de certains objets vers l'église Notre Dame (délibération 2004/84). Peu d'objets ont finalement été transférés.

Une liste des objets ou meubles présents dans l'église Saint Cyr est présentée aux élus (annexée à la présente).

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré

**DECIDE** que seront transféré dans l'église Notre Dame, avec l'accord de la communauté catholique :

- Le banc d'œuvre,
- La vierge à l'enfant
- La statue de la vierge en bois foncé
- Les porte-cierges
- Les chandeliers
- L'harmonium
- la statue de Saint Pierre et son cul de lampe ?

**DIT** que resteront en l'église Saint Cyr :

- les fonts baptismaux
- les cloches

**DIT** que les autres objets ou meubles feront l'objet soit :

- d'un transfert dans une autre église du département ou de la région
- d'une vente.

Les plaques et ex-votos seront conservés. Les élus réfléchiront au lieu le plus propice pour les installer.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le chemin de croix a été transféré à l'église de La Vacherie ainsi que le confessionnal.

## **2. Agglomération Seine Eure – Fonds Façades**

L'agglomération Seine Eure va se prononcer (le 20 décembre) pour verser un « fonds de façade » : c'est une subvention de 25% plafonnée à 2500 euros. 2 régimes

- Batiments construits après 1945 : une rénovation énergétique par l'extérieur est imposée
- Batiments construits avant 1945 : pas de rénovation énergétique imposée (l'isolation se fait par l'intérieur)

Il est proposé aux élus de réfléchir à un complément de subvention et si ce complément de subvention doit être défini sur une zone précise ou sur toute la commune.

Les élus estiment qu'il est délicat de sectoriser.

Le dossier sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

## **5 – PERSONNEL**

### **1. Départ de Johann Devisme au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – Mutation**

Johann va bénéficier d'une mutation le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les élus font part de leur regret de voir Johann partir qui fait un travail exemplaire, mais qui profite d'une mutation de son épouse dans le sud de la France.

Il faut le remplacer. Une annonce sera mise sur le bon coin, la bourse à l'emploi de la fonction publique, à Pole Emploi, à l'Agglomération Seine Eure et sur le site Seine Eure emploi.

Le recrutement concernera un poste de menuisier.

### **2. Départ de Catherine Ferey au 1<sup>er</sup> février 2019 – Retraite**

Catherine Ferey part à la retraite le 1<sup>er</sup> février 2019 – Elle ne sera pas remplacée.

Un cocktail déjeunatoire est organisé le 19 décembre à midi.

## **6 – DIVERS**

### **1. Lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire**

Mme Roubligue informe les élus que la Communauté d'Agglomération Seine Eure a retenu notre dossier de candidature de notre commune pour le projet « Lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire ». Ce dossier a été présenté conjointement par les enseignants des écoles publiques du Vaudreuil, la société de restauration Restauval, les élus et l'association Loisirs de l'Enfance.

L'Association Saveurs et Savoirs accompagne la commune sur ce projet et a proposé une réunion d'information le mardi 13 novembre dans les locaux du centre de loisirs.

Après une présentation des différentes phases du projet (diagnostic, les actions, le bilan), les différents acteurs ont répondu aux questions des personnes présentes.

Il est rappelé que cette présentation était ouverte aux parents, aux élus, aux éducateurs, aux animateurs et à tous les citoyens impliqués dans la réduction des déchets.

Les objectifs présentés sont les suivants :

- Réduire les déchets
- Sensibiliser

- Eduquer
- Faire éclore ou conforter une relation saine avec la nourriture
- Induire la notion de convivialité à table
- Transmettre nos savoirs, expériences et desseins aux générations futures.

Suite à la présentation du projet, le point de vue de chaque partenaire va être sollicité de manière indépendante (élus de la commune, parents, enfants, équipe de cuisine, équipe d'animation) suivant un calendrier.

Ce projet concerne en priorité les classes élémentaires mais toute personne dont l'enfant est en classe de maternelle, intéressée pour partager son point de vue, est la bienvenue.

Les parents, les élus sont attendus pour partager leurs remarques et les réflexions de leurs enfants, mardi 20 novembre à 18 h 30 au centre de loisirs.

## **2. Vente du livre des photos du millénaire**

M. le Maire expose au conseil qu'un livre de photographies du Millénaire de l'Eglise Notre Dame sera édité.

Les produits issus de cette vente seront encaissés par la Régie Le Livre « Le Vaudreuil en Normandie ».

Il convient de définir le prix de vente de ce livre.

Il est proposé de le vendre au prix de 40 €.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré

**FIXE** le prix du livre à 40 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

## **3. Toilettes publiques**

M. le Maire est régulièrement interpellé sur le fait que la commune ne dispose pas de toilettes publiques.

Il demande aux élus et aux services de réfléchir au meilleur emplacement..

Le dossier sera vu lors d'un prochain conseil municipal

## **4. Dates à retenir**

- **Accueil des nouveaux arrivants : 11 décembre à 19 h 00 en mairie**
- **Inauguration de la mairie : 17 décembre à 14 h 00 – reportée à une date ultérieure**
- **Inauguration du restaurant scolaire : 19 décembre à 18 h 00**

#### 4. Calendrier

Réunions	Dates	Salle	Adjoints 19h30	Conseils municipaux – 20 h 30
R° Axe Papavoine/Hotel Dieu	26/11 – 12h à 14h	CM		
			03/12	17/12
Gouter des Anciens	05/12	PDA		
<b>Congés scolaires</b>	<b>Du 24/12/2018 au 06/01/2019</b>		14/01/2019	28/01/2019
Vœux	10/01 – 19h	PDA		
<b>Congés scolaires</b>	<b>Du 09/02 au 24/02</b>		04/02	25/02
			11/03	18/03
<b>Congés scolaires</b>	<b>Du 06/04 au 22/04</b>		01/04	29/04
			13/05	20/05
<b>Congés scolaires</b>	<b>Du 29/05 au 02/06</b>		03/06	17/06
<b>Congés scolaires</b>	<b>A compter du 06/07</b>			